



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
04.06.2015

Date de la convocation des conseillers :
04.06.2015

point de l'ordre du jour no:
10C

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 12 juin 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Bernard, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: acte d'acquisition entre la Ville et les consorts KAYSER

Considérant qu'il s'agit d'un acte administratif d'acquisition entre la Ville et les consorts Aline KAYSER et Marianne KAYSER par lequel la Ville acquiert 2/3 des parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « In den Nonnewiesen », n° 2795/1544 de 23 ares et n° 2798/12507 de 44 ares 70 centiares ainsi que 2/9 de la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « in den Nonnwiesen », n° 2806/3940 d'une contenance de 37 ares 60 centiares, le tout pour un prix de 7.300,- EUR par are ce qui donne un total de 390.468,89 EUR;

Considérant que cette acquisition se fait pour permettre l'apport nécessaire de terrain pour le projet d'urbanisation «Wunnen am Park», donc dans un but d'utilité publique;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'acte d'acquisition entre la Ville et les consorts KAYSER.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 25.06.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

La bourgmestre,